





## ***Bienvenue dans l'UFR Langues et Cultures Étrangères de l'université Paris 8 !***

*Nous sommes heureux de vous accueillir dans la licence LLCER d'Études européennes et internationales (LEEI). Dans les pages qui suivent, vous trouverez quelques informations qui peuvent vous être utiles. Elles concernent les études à Paris 8 en général, et le parcours de la licence d'études européennes et internationales en particulier.*

*Cette brochure et le site internet de la licence contiennent des informations essentielles destinées à vous aider dans votre scolarité et l'organisation de vos études. Vous êtes prié-es de consulter attentivement cette brochure qui contient très certainement la réponse à vos questions.*

*Dans le cas contraire, vous pouvez contacter :*

*- Le secrétariat des langues : les secrétaires sont là pour répondre à toutes vos questions d'ordre administratif. Soyez attentifs aux horaires d'ouverture des bureaux, et n'hésitez pas à les appeler ou leur envoyer un mail. N'attendez pas la fin du semestre pour le faire, il sera alors trop tard. Contact : [lufr5@univ-paris8.fr](mailto:lufr5@univ-paris8.fr)*

*- vos enseignant·e·s : dans chaque département de langue participant à la LEEI, les enseignants assurent des permanences pour vous recevoir et répondre à vos questions d'ordre avant tout pédagogique, le plus souvent sur rendez-vous (par courrier électronique). Vous pouvez également les contacter par mail (par défaut : [Prénom.Nom@univ-paris8.fr](mailto:Prénom.Nom@univ-paris8.fr)). Vous pouvez aussi contacter les responsables de la licence et des différentes langues aux adresses mail indiquées sur la brochure.*

## Sommaire

<b>LICENCE LLCER ÉTUDES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES .....</b>	<b>5</b>
Signification des principaux sigles utilisés .....	6
<b>I. La Licence d'Études Européennes et Internationales .....</b>	<b>7</b>
1. Présentation .....	7
2. Organisation des enseignements par semestre (L1-L2-L3).....	10
3. Informations sur les enseignements .....	15
4. Séjours à l'étranger .....	17
5. EC pré-professionnalisants et stage.....	17
<b>II. LV1 et Mineures LV2 : identifier les EC dans l'offre de formation des départements de l'UFR 5 .....</b>	<b>20</b>
<b>III. Mineures internes LV2 bis et externes .....</b>	<b>25</b>
Mineure interne LV2 bis anglais .....	25
Mineure interne LV2 bis catalan .....	26
Mineure interne LV2 bis arabe.....	28
Mineures externes à l'UFR 5 (droit et création littéraire) .....	28
<b>IV. Descriptifs des cours de tronc commun du premier semestre .....</b>	<b>30</b>
L1 .....	30
L2 .....	31
L3 .....	31
<b>V. Présentation des différents départements de langue et du Centre de Langues.....</b>	<b>33</b>
Centre de Langues (CDL) .....	33
Département d'études germaniques .....	33
Département d'études hispaniques : .....	34
Département d'études italiennes .....	34
Département d'études lusophones .....	35
Département d'études slaves.....	35
<b>VI. Informations générales.....</b>	<b>37</b>
Schéma des études.....	37
Modalités du contrôle de connaissances .....	37
Règles de validation du contrôle des connaissances .....	38
Réinscription dans les EC non acquis .....	39
Poursuite d'études au niveau supérieur au sein de la licence .....	39
Limitation du nombre d'EC par semestre en licence.....	39
Délibérations du jury .....	40
<b>VII. Bibliothèque Universitaire de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.....</b>	<b>41</b>
<b>VIII. Calendrier de l'UFR Langues et Cultures Étrangères 2020/2021.....</b>	<b>42</b>

# LICENCE LLCER Parcours ÉTUDES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

**UFR de rattachement** : Langues et Cultures Étrangères (LLCE-LEA)

**Domaine** : Lettres et Langues

**Mention** : Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales (LLCER)

**Parcours** : Études européennes et internationales

## **Spécialisations** :

- Langue Vivante 1 : Allemand, espagnol, italien, portugais (le russe n'est possible qu'en L2 et L3 à partir de la rentrée 2020/2021)
- Langue Vivante 2 : Anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, catalan (le russe n'est possible qu'en L2 et L3 à partir de la rentrée 2020/2021)

**Responsable du parcours** : Olivier Baisez, [olivier.baisez@univ-paris8.fr](mailto:olivier.baisez@univ-paris8.fr), bureau B214

## **Responsables des spécialisations** :

Allemand : Marie-Ange MAILLET ([marie-ange.maillet@univ-paris8.fr](mailto:marie-ange.maillet@univ-paris8.fr))

Espagnol et catalan : Brice CHAMOULEAU ([brice.chamouleau-de-matha@univ-paris8.fr](mailto:brice.chamouleau-de-matha@univ-paris8.fr))

Italien : Xavier TABET ([xavier.tabet@wanadoo.fr](mailto:xavier.tabet@wanadoo.fr))

Portugais : Isabel DESMET ([isabelmariadesmet@gmail.com](mailto:isabelmariadesmet@gmail.com))

Russe : André FILLER ([andrfiller@yahoo.fr](mailto:andrfiller@yahoo.fr))

**Secrétariats** : Bât. B1, salles 218 et 219 - Tél. : 01 49 40 68 32 / 68 36 / 68 38

**Courrier électronique** : [lufr5@univ-paris8.fr](mailto:lufr5@univ-paris8.fr) ; [licence.ufr5@univ-paris8.fr](mailto:licence.ufr5@univ-paris8.fr)

**Site internet** : <http://www.univ-paris8.fr/Licence-LLCER-Etudes-europeennes>

**Retrouvez également la licence d'études européennes et internationales sur Facebook !**

## Signification des principaux sigles utilisés

AJAC : AJourné Autorisé à Continuer

CDL : le Centre de Langues, dans l'UFR 5, donne des cours de langue pour non spécialistes à l'ensemble des étudiant·es de l'université Paris 8

EC : Élément Constitutif (il sont regroupés dans les « UE », ils correspondent aux « cours » effectivement suivis par les étudiant·es)

ECTS : European Credits Transfer System : système de points alloués à chaque EC ou cours, assurant la reconnaissance de sa valeur à l'échelle européenne. Ce dispositif permet les échanges internationaux au sein de l'Union Européenne (programme Erasmus en particulier)

IP : Inscription Pédagogique

LEA : Mention de Licence : Langues Étrangères Appliquées

LEEI : Parcours de la Mention LLCER : Études Européennes et Internationales

LLCER : Mention de Licence : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales

M2E : Méthodologie de l'Expérience Étudiante

M3P : Méthodes pour réussir ses Projets Personnels et Professionnels

SCUIO : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation

UFR : Unité de Formation et de Recherche

UE : Unité d'Enseignements (une UE regroupe plusieurs « EC »)

# I. La Licence d'Études Européennes et Internationales

## 1. Présentation

La licence d'études européennes, d'orientation généraliste, est une formation innovante qui allie un programme transversal d'études culturelles, historiques et politiques de l'Europe et un programme intensif en langues. Cette formation articule, d'une part, un tronc commun dans lequel l'enseignement sera dispensé en français et dont les cours auront tous un contenu d'ordre « européen » et, d'autre part, des parcours de formation dans une langue vivante privilégiée (Aire de spécialisation linguistique : allemand, espagnol, italien, portugais, russe). En outre, tous les étudiants suivront une formation d'anglais, voire une formation de base dans une troisième langue étrangère, au titre des EC de mineure (allemand, espagnol, italien, portugais, russe, arabe). Les étudiant·e·s sont encouragé·e·s à passer un ou deux semestres à l'étranger à la fin de leur cursus.

Les cours du « tronc commun » offrent des perspectives innovantes et transnationales sur l'histoire, la pensée politique, les institutions et les littératures européennes. Tout en permettant aux étudiant·e·s de consolider leurs connaissances fondamentales et leur culture générale, ils accordent une attention particulière aux courants et aux débats politiques (les idées et les modèles de l'Europe, l'universalisme des Lumières européennes, la question coloniale...), littéraires et artistiques (le classicisme, le romantisme...) qui dépassent le strict cadre national ou qui, dans leur particularité nationale et culturelle, ont enrichi une certaine histoire européenne. Un accent particulier portera sur les voies de circulation et de transferts des idées et des courants.

### A. Objectifs de la formation

Cette formation plurielle ouvre à tout un éventail de métiers et de programmes de master en Sciences humaines autres que les concours de l'enseignement en langues. Elle permettra aux étudiant·e·s d'acquérir la maîtrise approfondie d'une ou de deux langues à l'écrit comme à l'oral, une solide culture générale et des connaissances poussées des réalités contemporaines de l'Europe et des pays de l'aire linguistique donnée (en politique, géopolitique, histoire, littérature, arts, médias et multimédias, etc.). Elle initiera l'étudiant·e à des méthodes disciplinaires différentes et à la pratique interdisciplinaire, ce qui l'amènera ainsi à croiser les approches et les théories et à savoir faire preuve de souplesse et de réactivité dans des contextes professionnels différents. La licence d'études européennes de l'Université de Paris 8 offrira ainsi des compétences indispensables pour toute spécialisation en Master ou formation post-licence et, à terme, pour toute insertion dans le monde professionnel.

### B. Dispositifs spécifiques

La LEEI s'adresse à un public national et international souhaitant suivre à Paris un cursus centré sur l'Europe et les langues. Pour aider tous les étudiant·es dont le niveau de français est encore fragile, elle met en place un dispositif spécifique de remédiation en

langue française. Les étudiant·es ayant besoin de consolider leur niveau de français sont en outre encouragés à suivre les cours de français Langue étrangère (FLE) au titre des EC découverte.

La LEEI n'accueille pas de grands débutants en langue vivante : tou·te·s les étudiant·es doivent déjà avoir étudié la LV1 et la LV2 qu'ils choisiront de suivre. En L1, des cours de renforcement dans ces langues étrangères sont proposés : les étudiant·es désireux d'approfondir leurs connaissances fragiles dans une des langues de leur spécialité sont vivement encouragé·es à suivre ces cours.

Pour les étudiant·es en **situation de handicap**, la cellule handicap de l'Université doit être informée de leur situation et prendre contact avec l'équipe enseignante pour assurer les modalités d'évaluation aménagées qui pourraient s'imposer. Le directeur ou la directrice d'études de chaque année est normalement informé·e par la cellule handicap de ces situations particulières et contribue au parcours de réussite des étudiant·es concerné·es.

### C. Débouchés ou poursuite d'études

#### Métiers visés :

- Les métiers de l'Europe (ex. chargé de mission et consultant en projets européens auprès d'organismes locaux et territoriaux, chambres de commerce en France et à l'étranger)
- Les métiers de la culture, de l'édition et de la communication (ex : médiation culturelle, services de communication des entreprises), mais aussi du tourisme
- Les métiers de la traduction et de l'interprétariat
- Les métiers de l'enseignement
- Un certain nombre d'autres débouchés professionnels en fonction du parcours individuel choisi par l'étudiant.

#### Concours accessibles :

- Concours administratifs
- Concours de l'enseignement (CAPES, agrégation)

#### Poursuite d'études :

À l'Université Paris 8, la licence d'études européennes pourra constituer le premier étage d'une formation professionnalisante et spécialisée proposée dans l'UFR 5, où les étudiant·es de la LEEI pourront poursuivre leur parcours dans le **Master Langues et Sociétés parcours Études Transnationales et Transculturelles** orienté vers les relations internationales et les sciences sociales en prenant appui sur des enjeux de justice globale, notamment celles liées aux ONG : <https://www.univ-paris8.fr/-Master-Etudes-transnationales-et-transculturelles->

Les étudiant·es pourront également s'orienter vers la formation proposée par l'Institut d'Études Européennes (IEE) au niveau du master :

- Master Commerce international et marketing export
- Master Politiques et gestion de la culture en Europe
- Master Union européenne et mondialisation
- Master Villes, métropoles & dynamiques sociales en Europe

Outre ces différents masters qui s'inscrit directement dans la continuité de notre diplôme, un grand éventail de masters en Sciences humaines s'offre à l'étudiant pour la poursuite de ses études : les masters de l'Institut français de géopolitique, les masters de Littérature (axés sur la différence entre les cultures), d'Histoire, de Sciences Politiques. Le système des parcours individuels et des mineures permettra à l'étudiant de se préparer dès la deuxième année de sa licence à ces différentes options. Grâce aux séjours passés à l'étranger, il aura acquis un niveau B2 en LV1 qui suffirait également pour intégrer les masters de traduction LISH et de l'enseignement, ou bien des programmes de masters dans d'autres établissements, en France ou à l'étranger.

#### **D. Accès à la formation : pré-requis**

La Licence d'études européennes et internationales n'accueille pas de débutants : les étudiant-es sont censé-es avoir déjà étudié leur LV1 et, s'ils choisissent une mineure LV2, cette deuxième langue également doit être connue des étudiant-es (à l'exception du catalan qui prévoit une progression depuis l'initiation jusqu'au niveau C1).

EC d'anglais : il est attendu qu'en entrant à l'université, les étudiant-es aient un niveau A2/B1 en anglais, à partir duquel sont établis les trois cours d'anglais obligatoires au cours de la Licence. Pour ces EC, les étudiant-es doivent passer un test au CDL : voir plus bas.

#### **E. Conseil de formation**

Le Conseil de formation se compose de membres de plusieurs départements et instituts impliqués dans la licence d'études européennes à l'université Paris 8 : Olivier BAISEZ (responsable de la formation), Michel Mangenot (Institut d'études européennes), Stefanie Buchenau (Département d'études germaniques), Brice Chamouleau (Département d'études hispaniques), Isabel Desmet (Département d'études lusophones), André Filler (Département d'études slaves) ; Jean-Louis Fournel (Département d'études italiennes) ; Marie-Ange Maillet (Département d'études germaniques), Xavier Tabet (Département d'études italiennes).

## 2. Organisation des enseignements par semestre (L1-L2-L3)

Pour chaque semestre et pour chaque année, la Licence d'études européennes et internationales se présente en quatre blocs, dont vous devrez suivre obligatoirement tous les cours :

- **des cours présentés comme des « Savoirs fondamentaux » ou de Tronc commun** : ces cours sont donnés en français et sont communs à tou-te-s les étudiant-es de la licence européenne, quelle que soit leur langue de spécialité. Au premier semestre de la L1, deux horaires différents sont proposés pour chaque cours ;
- **des cours sur votre Aire Linguistique de Spécialisation** : en plus d'une connaissance approfondie de la LV1 (allemand, espagnol, italien, portugais, russe en L2-L3), ces cours vous donnent une formation solide sur l'histoire, les littératures et les arts de l'aire culturelle choisie ;
- **des cours de mineure** : malgré des variantes en L1, deux choix sont offerts aux étudiant-es de LEEI : **1) une mineure interne LV2** : elle est appelée « mineure interne LV2 » pour l'allemand, l'italien, le portugais (et le russe en L2 et L3 seulement) et « mineure interne LV2 bis » pour l'anglais, l'espagnol, le catalan et l'arabe ; **2) une « mineure externe »** en Droit ou en Création littéraire : cette mineure est dite « externe » parce que les cours ont lieu hors de l'UFR de Langues et Cultures Étrangères.
- **des cours transversaux** : ce bloc regroupe les EC d'anglais obligatoires suivis au Centre de Langues (CDL), les EC de méthodologie, les EC d'informatique, les stages.

Recommandations générales :

**Chaque étudiant-e doit suivre l'ensemble des cours indiqués à chaque semestre : afin de n'oublier aucun EC à valider, une idée judicieuse est de s'assurer que dans la liste ci-dessous, à chaque EC correspond un cours effectivement suivi et pour lequel vous avez fait votre inscription pédagogique sur internet. Si vous oubliez de suivre un EC ou de valider votre inscription pédagogique en ligne, vous ne pouvez pas valider votre année !**

**Vous devez choisir votre LV1 et vos mineures avec le plus de rigueur possible, les changements en cours de licence n'étant pas permis, sauf cas exceptionnel et avis pédagogique favorable à ce type de demandes.**

**Sauf indication contraire, les cours sont des cours de 36h par semestre, soit 3h/semaine sur 12 semaines. Les cours de 18h par semestre sont des cours de 1h30/semaine sur 12 semaines, ou de 3h/semaine sur 6 semaines (voir modalités avec les enseignants).**

À la suite, sont présentés les UE et EC de chacun des 6 semestres formant la Licence d'études européennes et internationales.

Descriptif de la formation par semestre :

### Licence première année, semestre 1

#### UE 1 : Savoirs fondamentaux 1, 6 ECTS

Vous devez suivre obligatoirement ces deux EC :

- EC Histoire et Civilisations de l'Europe : repères fondamentaux XXe siècle, 18h, 3 ECTS
- EC Littératures européennes comparées : repères fondamentaux, 18h, 3 ECTS

#### UE 2 : Spécialisation Aire linguistique LV1 1 – 12 ECTS

(espagnol, portugais, italien, allemand)

Vous devez suivre obligatoirement ces 3 EC dans la LV1 de votre choix :

- EC Grammaire, 18h, 4 ECTS
- EC Compétences écrites et orales 1, 36h, 4 ECTS
- EC Cultures étrangères en langue étrangère, 18h, 4 ECTS

#### UE 3 : Mineures – 6 ECTS

Vous devez obligatoirement choisir une mineure.

*Si vous choisissez une LV2, votre choix se porte soit sur la « mineure interne LV2 » soit sur la « mineure interne LV2 bis » ; si vous choisissez le Droit ou les Lettres, votre choix se porte sur la « mineure externe ».*

*En L1 seulement, vous pouvez vous perfectionner dans votre LV1 ou LV2 et en français. Les étudiant·es aux connaissances fragiles en français sont encouragés à suivre la « mineure interne LV2/remédiation » en choisissant les EC de remédiation en langue étrangère ou de renforcement en français.*

> **Choix 1** : Mineure interne LV2 S1 / Remédiation (allemand, italien, portugais)

- EC remédiation LV1 ou LV2 OU EC renforcement en français (Département Communication/FLE à l'UFR Sciences du Langage), 36h, 3 ECTS.
- EC compétences écrites et orales LV2, 36h.

> Choix 2 : Mineure interne LV2 bis

(LLCER anglais, espagnol, espagnol/catalan, arabe)

2 EC de 36h, voir descriptifs des départements joints dans la brochure pour connaître les EC que vous devrez suivre pour cette mineure.

> **Choix 3** : Mineure externe S1

Licences accordées : Création Littéraire et Droit (2 EC de 36h, 3 ECTS chacun). La liste des cours est disponible dans cette brochure pour le droit. En lettres, voir le département de lettres.

#### UE 4 : Transversale – 6 ECTS

- EC M2E, 2 ECTS, 18h
- EC anglais (obligatoire) ou EC PIX (Informatique) 2 ECTS 36h
- EC Découverte, 36h, 2 ECTS

## Licence première année, semestre 2

### UE 5 : Savoirs fondamentaux 2, 12 ECTS

Vous devez obligatoirement suivre les 4 EC suivants :

- EC : Formation de l'ordre international contemporain (XVI-XIXe s.), 18h, 3 ECTS
- EC : Histoire des langages politiques modernes, 18h, 3 ECTS.
- EC : Arts et interculturalité en Europe, 18h, 3 ECTS
- EC : Traductions dans les arts européens, 18h, 3 ECTS.

### UE 6 : Spécialisation Aire linguistique LV1 2 – 6 ECTS

Vous devez suivre obligatoirement les 3 EC suivants dans votre LV1

- EC Compétences écrites et orales 2, 36h, 2 ECTS
- EC Rédaction / traduction, 18h, 2 ECTS
- EC Espaces contemporains, 18h, 2 ECTS

### UE 7 : Mineures – 6 ECTS

Mêmes consignes qu'au S1 pour le choix de votre mineure.

> **Choix 1** : Mineure interne LV2 S2 / Remédiation : 2 EC de 36h, 3 ECTS chacun (allemand, portugais, italien)

- EC remédiation français (Sciences du Langage) ou EC Français Langue Étrangère
- EC renforcement LV1 (36h) ou renforcement LV2 (36h) ou EC LV2 perfectionnement écrit et oral (36h), ou EC rédaction/traduction 18h + EC espaces contemporains 18h

> **Choix 2** : Mineure interne LV2 bis (LLCER anglais, espagnol, espagnol/catalan, arabe)  
2 EC de 36h, voir offre de formation. 3 ECTS chacun

> **Choix 3** : Mineure externe S2

Licences accordées : Création Littéraire et Droit (2 x 36h, 3 ECTS x 2)

### UE 8 : Transversale – 6 ECTS

- EC Méthodologie disciplinaire, 18h, 2 ECTS
- EC anglais (obligatoire) ou EC PIX, 2 ECTS, 36h
- EC Libre, 2 ECTS, 36h

## Licence 2<sup>e</sup> année, semestre 3

### UE 9 : L'Europe coloniale – 12 ECTS

- EC Histoire des colonisations européennes, 36h, 6 ECTS
- EC L'altérité dans les arts européens : perspectives comparées, 36h, 6 ECTS.

### UE 10 : Spécialisation Aire linguistique LV1 3 – 6 ECTS

- EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1, 36h, 3 ECTS
- EC Langues et Arts / Traduction 1, 36h, 3 ECTS.

### UE 11 : Mineures – 6 ECTS

> **Choix 1** : Mineure interne LV2 S3 (allemand, italien, portugais, russe)

- EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1 (LV2), 36h, 3 ECTS
- EC Langues et Arts / Traduction 1 (LV2), 36h, 3 ECTS.

> **Choix 2** : Mineure interne LV2 bis (anglais, espagnol, espagnol/catalan, arabe)

- EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1 (LV2), 36h, 3 ECTS

- EC Langues et Arts / Traduction 1 (LV2), 36h, 3 ECTS.

> **Choix 3** : Mineure externe S3

Licences accordées : 2 EC de 36h, 3 ECTS chacun, Création Littéraire et Droit

### **UE 12 : Transversale – 6 ECTS**

- EC M3P : projet personnel et professionnel de l'étudiant·e, 36h, 3 ECTS

- EC Tremplin réussite: "préparation à la mobilité" 18h, 3 ECTS

## **Licence 2<sup>e</sup> année, semestre 4**

### **UE 13 : L'Europe du Temps Présent – 6 ECTS**

- EC Dynamiques de la construction européenne (1945-temps présent), 18h, 3 ECTS

- EC Arts et globalisation en Europe, 18h, 3 ECTS

### **UE 14 : Spécialisation Aire linguistique LV1 4 – 12 ECTS**

- EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2, 36h, 6 ECTS

- EC Langues et Arts / Traduction 2, 36h, 6 ECTS

### **UE 15 : Mineures – 6 ECTS**

> **Choix 1** : Mineure interne LV2 S4 (allemand, italien, portugais, russe)

- EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2 (LV2), 36h, 6 ECTS

- EC Langues et Arts / Traduction 2 (LV2), 36h, 6 ECTS

> **Choix 2** : Mineure interne LV2 bis (anglais, espagnol, espagnol/catalan, arabe)

- EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2 (LV2), 36h, 6 ECTS

- EC Langues et Arts / Traduction 2 (LV2), 36h, 6 ECTS

> **Choix 3** : Mineure externe S4

Licences accordées : 2 EC de 36h, 3 ECTS chacun, Création Littéraire et Droit

### **UE 16 : Transversale – 6 ECTS**

- EC Libre 3 ECTS

- EC anglais (obligatoire) 36h 3 ECTS

## **Licence 3<sup>e</sup> année, semestre 5**

### **UE 17 : Problématiques contemporaines – 6 ECTS**

- EC L'Europe post-coloniale : imaginaires et défis, 36h, 3 ECTS

- EC Introduction à la problématique interculturelle, 36h, 3 ECTS

### **UE 18 : Spécialisation Aire linguistique LV1 5 – 12 ECTS**

- EC Problématiques contemporaines en langue étrangère, 36h, 6 ECTS

- EC Traduction spécialisée, 36h, 6 ECTS

### **UE 19 : Mineures – 6 ECTS**

> **Choix 1** : Mineure interne LV2 S5

(allemand, italien, portugais, russe)

- EC Problématiques contemporaines en langue étrangère (LV2), 36h, 6 ECTS
- EC Traduction spécialisée (LV2), 36h, 6 ECTS

**> Choix 2** : Mineure interne LV2 bis S5

(anglais, espagnol, espagnol/catalan, arabe)

- EC Problématiques contemporaines en langue étrangère (LV2), 36h, 6 ECTS
- EC Traduction spécialisée (LV2), 36h, 6 ECTS

*(voir correspondances dans les formations LLCER concernées)*

**> Choix 3** : Mineure externe S5 :

Licences accordées : 2 EC de 36h, Création Littéraire et Droit, 3 ECTS chacun

**UE 20 : Transversale – 6 ECTS**

- EC M3P 36h 3 ECTS (ce cours est mutualisé avec celui de la L2)
- EC anglais (obligatoire) 36h 3 ECTS

**Licence 3<sup>e</sup> année, semestre 6**

**Séjour à l'étranger**

ou

**UE 21 : stage** (308h), 10 ECTS

**UE 22 : projet tutoré et rapport de stage**, 8 ECTS

**UE 23 : Mineures – 6 ECTS**

**> Choix 1** : Mineure interne LV2 S6

- EC LV2 S6, 18h, 3 ECTS
- EC Problématiques LV2 S6, 18h, 3 ECTS

**> Choix 2** : Mineure interne LV2 bis S6

- EC LV2 S6, 18h, 3 ECTS
- EC Problématiques LV2 S6, 18h, 3 ECTS

*(voir correspondances dans les formations LLCER concernées)*

**> Choix 3** : Mineure externe S6

Licences accordées : 2 EC de 36h, Création Littéraire et Droit, 3 ECTS chacun.

**UE 24 : Transversale – 6 ECTS**

- EC Stage (120h) ou Projet tutoré ou Coopérative 3 ECTS
- EC Tremplin Métier ou Master 18h 3 ECTS

### 3. Informations sur les enseignements

#### A. Cours de tronc commun

Les cours de tronc commun doivent être suivis par l'ensemble des étudiant-es de la LEEI, toutes langues confondues. Ce volet « européen » de la licence est structuré suivant un plan conçu en fonction de trois grands axes spécifiques pour chacune des années du cursus : en L1, l'accent sera mis sur des savoirs fondamentaux portant sur l'histoire, les littératures et les arts de l'Europe, en particulier sur le XX<sup>e</sup> siècle au premier semestre, sur les périodes moderne et contemporaine au deuxième semestre. En deuxième année, l'attention est portée sur la construction de l'Europe dans ses rapports à l'altérité, qu'il s'agisse de colonisation ou d'hybridations, permettant de saisir les grands enjeux culturels et politiques de la construction de l'Europe contemporaine ; en troisième année, on s'intéressera plus spécifiquement à certains enjeux de l'Europe actuelle, en particulier à sa condition post-coloniale et aux aspects de l'interculturalité, renvoyant à une réflexion plus large sur la diversité des espaces européens.

#### B. EC de l'aire de spécialisation linguistique LV1

La Licence Études Européennes et Internationales ne propose pas, en 2020/2021, de cours pour grands débutants : cela signifie que **les étudiant-es inscrit-es en L1 ont déjà étudié au moins leur LV1 dans l'enseignement secondaire**. Il en va normalement de même pour la LV2, si vous choisissez la mineure interne LV2/LV2 bis. Toutefois, pour la LV2, il n'est pas attendu que votre niveau soit égal à celui de votre LV1.

L'anglais n'est pas proposé comme LV1 dans la LEEI. Parmi les langues proposées en LV1, vous trouvez : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais (et le russe en L2 et L3 seulement). En LV2, à la liste des langues de la LV1 s'ajoutent l'anglais, l'arabe et le catalan.

**Tout changement d'une langue pour une autre n'est possible que dans les trois semaines suivant le début du premier cours de langue ou à l'inter-semestre, entre le premier et le second, par la procédure de demande de réorientation.** En choisissant sa LV1, l'étudiant-e s'engage à suivre la langue choisie tout le long de son cursus de licence. Un changement en cours de cursus ne saurait être qu'exceptionnel et devra obligatoirement faire l'objet d'une demande de dérogation auprès des responsables de formation, sous peine de non-validation des EC. **Attention : si vous décidez de changer de LV1 en fin de premier semestre, il est cependant indispensable de suivre les EC de la LV1 dans laquelle vous êtes inscrit-e** (ex. : si je suis inscrit en allemand au premier semestre de la L1 et que je souhaite changer pour l'italien pour la suite de ma licence, je dois me présenter aux examens de l'UE 2 « Spécialisation Aire Linguistique LV1 S1 » en allemand). En cas de doute, et pour ne pas prendre le risque de ne pas valider votre année, adressez-vous toujours au responsable de formation.

#### C. EC d'anglais obligatoires

**EC d'anglais** : Chaque étudiant-e doit obligatoirement suivre un EC d'anglais en L1 (semestre 1 **ou** semestre 2), en L2 (semestre 4) et en L3 (semestre 5). Ces cours sont donnés par le CDL, qui gère toutes les informations relatives aux cours de langues pour non-spécialistes (salles B204-205) : <http://www2.univ-paris8.fr/cdl/> **Pour les EC d'anglais,**

**des tests de niveau sont obligatoires en début de semestre : il est nécessaire que chaque étudiant·e s'inscrive en ligne. Vous devez vous diriger vers le CDL pour les inscriptions aux tests de langue, questions d'emplois du temps, de salles, etc.**

#### D. Autres EC

Les étudiant·es doivent suivre un EC de découverte (S1) et des EC libre (S2 et S4). Ces EC ont pour vocation de permettre aux étudiant·es de s'initier à d'autres disciplines en vue d'une réorientation en fin de premier semestre de la L1 (S1), ou de compléter leur formation par des EC de leur choix proposés **dans l'ensemble de l'université** (liste des EC Soft Skills, engagement, sport, anthropologie, histoire, sciences politiques, cinéma, théâtre, etc.).

Les EC du CDL ne sont *a priori* pas ouverts aux EC libres/de découverte : vous ne pouvez pas choisir un EC du CDL pour valider ce type d'EC, sauf autorisation de l'enseignant·e. Cette autorisation est impossible pour les cours très chargés d'anglais et d'espagnol.

L'EC d'informatique (PIX) est obligatoire et doit être suivi au premier **ou** au deuxième semestre de la L1.

Les EC de méthodologie disciplinaire, les EC de Méthodologie de l'Expérience Étudiante (M2E, L1) et les EC Méthodes pour réussir ses Projets Personnels et Professionnels (M3P, L2 et L3) sont obligatoires. Ils ont pour vocation d'intégrer les étudiant·es dans la vie universitaire et de les aider à construire leurs parcours de réussite dans l'université et dans leur formation disciplinaire, en les conduisant à construire un parcours d'orientation individualisé.

#### E. Choix de la mineure

Dès la L1, vous devez choisir une **mineure** vous permettant de construire votre parcours personnel en fonction de votre projet d'études supérieures et / ou de votre projet professionnel. Une mineure est TOUJOURS composée de **DEUX EC PAR SEMESTRE**.

Il n'est pas possible de changer de mineure en cours de licence, sauf cas exceptionnel qui doit toutefois faire l'objet d'une **demande de dérogation** auprès des responsables de la licence EEI. Dans le cas contraire, les UE de mineure ne seront pas validées.

Votre choix de mineure peut se porter :

→ Soit sur une LV2 enseignée au sein de l'UFR 5 (« **Mineure interne LV2/LV2bis** »)

- **Mineure anglais, allemand, arabe, espagnol, espagnol/catalan, italien, portugais (et russe pour les L2 et L3 seulement).**

→ Soit sur une des deux **mineures externes** à l'UFR de langues accordée avec la Licence d'études européennes : **Droit et Création Littéraire.**

**Mineure externe Création Littéraire, UFR « Textes et Sociétés »**

Secrétariat : Bât. B, salle 343 - Tél : 01 49 40 68 11

Courrier électronique (secrétariat de licence) : [licence.litt@univ-](mailto:licence.litt@univ-paris8.fr)

[paris8.fr](http://paris8.fr)

**Mineure externe en Droit, UFR Droit**Secrétariat : **Secrétariat** : Bât. A, salle 233 - Tél : 01 49 40 70 46**Courriers électroniques :**

L1 - narjisse.lhimer@univ-paris8.fr

L2 - franck.thomas04@univ-paris8.fr

L3 - anthony.renard@univ-paris8.fr

NB : Les EC de la mineure Droit sont indiqués dans cette brochure. Pour la mineure Création Littéraire, consulter l'offre de formation donnée par le département de Lettres.

#### 4. Séjours à l'étranger

**En tant qu'étudiant-e en licence d'études européennes et internationales, vous êtes fortement encouragé-e à effectuer un ou deux semestres de votre 3<sup>e</sup> année de licence dans une université étrangère partenaire.**

La candidature doit être déposée en général un an auparavant, entre les mois de décembre et de février de la L2 dans le cas d'un départ en L3.

La LEEI dispose de partenariats avec un certain nombre d'universités internationales dont : l'Universitat Autònoma de Barcelona, Humboldt-Universität zu Berlin, Università degli Studi di Bologna, Université libre de Bruxelles, Universidade de Lisboa, Universidad Autónoma de Madrid (Grado de Estudios Internacionales), Universidade do Porto, Università degli Studi Roma Tre, Universität Wien, Universidad de Zaragoza. Des séjours à l'étranger sont possibles dans le cadre des accords bilatéraux et des programmes ERASMUS, CREPUQ, MICEFA.

Pour plus de renseignements sur les différents types d'échanges et les candidatures, adressez-vous au responsable des échanges internationaux du pays où vous souhaitez aller, et consultez le site du Service de la Coopération et des Relations internationales :

<http://www.univ-paris8.fr/-INTERNATIONAL->

Responsable des relations internationales de l'UFR 5 : Mme Susan Ball, susan.ball-petsimeris@univ-paris8.fr.

Consultez le responsable de votre LV1 pour la LEEI afin d'identifier le responsable actuel des relations internationales par département.

L'EC Tremplin Réussite de L2 (premier semestre) vous offre une connaissance des dispositifs de départ à l'étranger pour vos études, ce qui vous permet d'affiner votre projet pour un départ en L3.

NB : Pour les étudiant-es ne partant pas à l'étranger en L3, un stage long est prévu (308h) et est obligatoire. Voir les modalités à la suite.

#### 5. EC pré-professionnalisants et stage

La LEEI, comme toutes les formations de l'université Paris 8, propose des EC professionnalisants que l'on nomme « M3P » (Méthodes pour réussir ses Projets Personnels et Professionnels), au S3 et au S5. Elle propose également des EC « Tremplin » déclinés en Tremplin Réussite, Métiers, Masters. Ces EC, souvent réalisés avec le SCUIO, ont pour objet d'aider les étudiant-es à construire leur parcours universitaire autour d'un projet professionnel ou de poursuite d'études.

Cette démarche est consolidée avec la réalisation d'un **stage obligatoire de 120h** en L3. Pour des raisons de commodité, il est permis de réaliser ce stage dès **la fin de**

**l'année de L2, et jusqu'à la fin de l'année de L3**, lorsque les étudiant-es ont une idée plus précise de leur projet professionnel. La durée du stage ne peut être inférieure à 120h, mais peut excéder la limite supérieure requise de 200h, car de nombreux stages proposés ont une durée de deux ou trois mois (attention toutefois : les stages de moins de 420h ne sont généralement pas rémunérés). Dans le cas d'un stage de longue durée, l'étudiant.e devra l'effectuer pendant la période estivale. Il est également possible, et même fortement conseillé, d'effectuer son stage à l'étranger, en prolongation, par exemple, d'un séjour ERASMUS. **En tout état de cause, le terrain de stage, pour être accepté par l'université, doit mettre l'étudiant.e en contact avec l'usage des langues de sa spécialité en LEEI.**

Le stage, pour lequel les différents départements de langue offrent une aide pratique et un encadrement (vous pouvez vous adresser notamment à vos enseignants de langue pour obtenir des conseils), peut se dérouler dans une institution européenne ou culturelle, ou encore dans une entreprise ou institution en relation avec le parcours de mineure que vous avez choisi en L2. Dans tous les cas, **il doit avoir une pertinence par rapport à votre cursus et votre projet professionnel, et son choix doit être validé par les responsables de la formation.**

NB : Pour les étudiant-es ne partant pas à l'étranger au semestre 6 (L3), un stage est obligatoire. D'un volume de 308h, il peut s'ajouter à celui de l'UE 24 et permet de valider l'UE 21 et de réaliser le rapport de stage donnant lieu, en fonction de sa qualité, à la validation de l'UE 22. Les mêmes exigences que pour le stage court de l'UE 24 quant aux missions de l'institution d'accueil et aux fonctions assignées au stagiaire pendant le stage s'imposent pour ce stage long.

#### Modalités de validation du stage :

Au préalable, vous devez remplir une convention de stage (téléchargeable sur le site internet de la LEEI) en trois exemplaires, puis les faire signer par l'entreprise, puis par le responsable de LEEI – qui vérifie ce faisant la pertinence du stage par rapport à la formation et à votre projet professionnel. Pour finir, vous devez déposer les trois exemplaires de la convention au secrétariat des licences pour les faire signer par la direction de l'UFR. **Pensez à faire la demande de signatures suffisamment à l'avance pour être certain.e d'avoir vos exemplaires de la convention pour le premier jour du stage.**

Une fois la convention complétée et signée, un exemplaire est conservé par l'université et les deux autres exemplaires vous sont remis : l'un est à transmettre à l'entreprise, l'autre doit être conservé par vos soins. Il devra être joint au rapport de stage accompagné d'une attestation de stage délivrée par l'entreprise. Une fois effectué, le stage est validé par la rédaction d'un rapport de stage. Même si le stage est effectué en fin de L2, la note ne pourra être enregistrée qu'au second semestre de la L3 (UE 24).

#### Le rapport de stage :

Il comportera une dizaine de pages (10 min.-12 max. ; police « Times New Roman » 12, interligne 1,5, marges de 2,5 cm à droite et à gauche) rédigées dans la langue étrangère que vous maîtrisez le mieux. La qualité de l'expression en langue étrangère est évidemment prise en compte dans la notation. **Les étudiants de nationalité étrangère, et eux uniquement, sont autorisés à choisir le français comme langue de rédaction.**

**Contenu** : le rapport doit, de manière synthétique, revenir sur le choix du stage par rapport à votre projet professionnel et les démarches effectuées pour l'obtenir ; il doit ensuite décrire brièvement l'entreprise ou institution ainsi que l'environnement de travail, les tâches effectuées, les difficultés rencontrées et la manière dont vous en êtes venu à

bout, et revenir en conclusion sur les apports de ce stage. Tout document illustrant le stage est bienvenu, et les annexes doivent par ailleurs obligatoirement comprendre la convention de stage ainsi qu'une attestation de stage délivrée par l'entreprise. Le rapport est ensuite transmis au responsable de la langue choisie pour la rédaction, et fait l'objet d'une notation sur 20.

## II. LV1 et Mineures LV2 : identifier les EC dans l'offre de formation des départements de l'UFR 5

Il arrive que les cours des UE Spécialisation Aire Linguistique LV1 (UE 2, 6, 10, 14, 18), que vous pouvez prendre comme LV2 également (UE 3, 7, 11, 15, 19, 23), aient des intitulés différents selon les affichages que vous pourrez trouver dans les départements de langue dans l'UFR. Les pages qui suivent vous permettent d'identifier précisément ces intitulés.

**En allemand**, les intitulés de la Licence Européenne sont les mêmes que ceux qu'utilise le département d'allemand.

**Pour les autres langues** que vous pouvez suivre dans ces UE (espagnol, espagnol-catalan, italien, portugais), voici les équivalences pour chaque semestre. Ces tableaux signifient que, pour valider les EC qui apparaissent dans la colonne de gauche, vous devez suivre les EC de la colonne de droite. Ex. pour valider l'EC Grammaire du premier semestre, si je suis en L1 LEEI spécialité espagnol, je dois suivre le cours de « Grammaire pratique de l'espagnol » du département d'espagnol. Les emplois du temps distribués en début d'année et affichés à l'université tiennent compte de ces équivalences et les indiquent.

**NB : lorsqu'un choix est proposé aux étudiant-es dans les équivalences, celui-ci doit être fait à la fois en fonction des intérêts personnels et des compatibilités d'emploi du temps.** Vous ne pouvez pas choisir un EC que vous ne pourrez pas suivre si votre emploi du temps ne vous le permet pas, puisque la LEEI ne propose pas la formation à distance.

### LV1 Espagnol et Mineure interne LV2 bis espagnol

Intitulés de la Licence européenne	Cours correspondants de la Licence d'espagnol
Semestre 1 :	
- UE 2, EC Grammaire 18h	- Grammaire pratique de l'espagnol 18h UE 1
- UE 2, EC Compétences écrites et orales 36h	- 2 EC parmi les suivants : Écrire 1 : Communiquer, argumenter, créer 18h / Prendre la parole S1 18h / Stratégies d'écoute et de lecture 18h
- UE 2, EC Cultures contemporaines en langue 18h	- Espaces et temps des mondes hispaniques S1 18h
- UE 3 EC Remédiation LV1 et LV2	EC Remédiation espagnol (facultatif)
Semestre 2 :	
- UE 6 EC Compétences écrites et orales 36h	- 2 EC parmi les suivants : Grammaire explicative de l'espagnol / Le son de l'espagnol en Espagne et en Amérique

Latine / Écrire 2 : communiquer, argumenter, créer / Prendre la parole S2

- UE 6 EC Rédaction/Traduction

- EC Initiation à la version

- UE 6 EC Espaces contemporains

- EC Espaces et temps des mondes hispaniques S2

UE 7

Remédiation LV2

- EC Remédiation (facultatif)

Semestre 3

- UE 10 EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1 36h

- 2 EC Mondes hispaniques modernes S3 18h et Sources et méthodes de l'histoire moderne S3 18h

- UE 10, EC Langues et Arts / Traduction 1, 36h

- Au choix : 2 EC Atelier de pratique de la langue 18h + Atelier Le récit 18h OU Problématiques interdisciplinaires 36h

Semestre 4

- UE 14, EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2 36h

- EC Mondes hispaniques modernes S4 18h et Sources et méthodes de l'histoire moderne S4 18h Espagne ou Amérique Latine

- UE 14, EC Langues et Arts / Traduction 2, 36h

- 3 choix possibles : [EC comprendre les images 18h + EC Image publicitaire 18h] OU [EC Initiation au thème 18h + EC Traductions comparées (version) 18h] OU EC Mémoires des littératures hispaniques 36h.

Semestre 5

- UE 18, EC Problématiques contemporaines en langue étrangère 36h

- 2 choix possibles : [Regards sur une œuvre filmique (Espagne ou Amérique Latine) 18h + Le cinéma en questions 18h] ou [Mondes hispaniques contemporains S5 19<sup>e</sup> 21<sup>e</sup> 18h + Atelier d'histoire appliquée S5 18h]

- UE 18, EC Traduction spécialisée 36h

- EC Traduire le livre

Semestre 6

- UE 23, EC EC Langue LV1 S6, 36h

- EC Traduire les Sciences Humaines

- UE 23, EC Problématiques LV2 S6, 18h

- Au choix : EC Le salon littéraire 36h ou [EC Mondes hispaniques contemporains S6 18h + EC Atelier d'histoire appliquée S6 18h] ou EC Les grandes figures de l'art espagnol et latino-américain.

Intitulés de la Licence européenne	Cours correspondants du département de portugais
<b>Semestre 1 :</b>	
- UE 2, EC Grammaire 18h	- EC Compétences orales – portugais (18h)
- UE 2, EC Compétences écrites et orales 36h	- EC Compétences écrites – portugais (36h)
- UE 2, EC Cultures contemporaines en langue 18h	- Cultures contemporaines – portugais (18h)
- UE 3 EC Remédiation LV1 et LV2	- EC Portugais– niveau 3 (CDL) A.2.1
<b>Semestre 2 :</b>	
- UE 6 EC Compétences écrites et orales 36h	- EC Perfectionnement écrit et oral – portugais (36h)
- UE 6 EC Rédaction/Traduction	- EC Rédaction, traduction – portugais (18h)
- UE 6 EC Espaces contemporains	- EC Espaces contemporains – portugais (18h)
UE 7 Remédiation LV2	- EC Portugais – niveau 4 (CDL) A.2.2
<b>Semestre 3</b>	
- UE 10 EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1 36h	- EC Histoire contemporaine - portugais 1 (18h) Langue économique-traduction (18h)
- UE 10, EC Langues et Arts / Traduction 1, 36h	- EC Langue écrite et orale 36h
<b>Semestre 4</b>	
- UE 14, EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2 36h	- EC Histoire contemporaine - portugais 2 (18h) et EC Relations Internationales (18h)
UE 14, EC Langues et Arts / Traduction 2, 36h	- EC Langue de spécialité – Portugais : littératures et arts contemporains (36h)
<b>Semestre 5</b>	
- UE 18, EC Problématiques contemporaines en langue étrangère 36h	- EC Portugais : Littérature et traduction (18h) et EC Portugais - enjeux économiques (18h)
- UE 18, EC Traduction spécialisée 36h	- EC Traduction (technique ou presse ou SHS) (36h)

## Semestre 6

- UE 23, EC EC Langue LV1 S6, 36h
- UE 23, EC Problématiques LV2 S6, 36h

- EC Revue de presse S4 18h + EC Synthèse de documents S4 18h
- EC Problématiques sociolinguistiques dans le monde lusophone 36h

### LV1 Italien et Mineure interne LV2 italien

Intitulés de la Licence européenne	Cours correspondants du département d'italien
Semestre 1 :	
- UE 2, EC Grammaire 18h	- EC Compétences écrites italien 36h
- UE 2, EC Compétences écrites et orales 36h	- EC Compétences orales italien 18h
- UE 2, EC Cultures contemporaines en langue 18h	- EC Cultures contemporaines italiennes 18h
- UE 3 EC Remédiation LV1 et LV2	- EC Remédiation (facultatif)
Semestre 2 :	
- UE 6 EC Compétences écrites et orales 36h	- EC Perfectionnement écrit et oral 36h LEA
- UE 6 EC Rédaction/Traduction	- EC Rédaction/Traduction (italien) LEA
- UE 6 EC Espaces contemporains	- EC Espaces contemporains italiens LEA
UE 7 Remédiation LV2	- pas d'équivalence proposée pour l'EC de l'UE 7
Semestre 3	
- UE 10 EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1 36h	- EC Histoire 1 (L2 LEA) 18h et EC Médias et Multimédias ( L2-L3 LEA) 18h
- UE 10, EC Langues et Arts / Traduction 1, 36h	- EC L2 LEA Italien écrit et oral 36h
Semestre 4	
- UE 14, EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2 36h	- EC Histoire contemporaine 2 18h + au choix un des deux EC suivants : EC Actualité italienne économique, politique et sociale – revue de presse OU EC Relations commerciales internationales de l'Italie
- UE 14, EC Langues et Arts / Traduction 2, 36h	- EC Italien de spécialité : traduction ou littérature ou art et image (mutualisé LEA commerce) 36h

Semestre 5	
- UE 18, EC Problématiques contemporaines en langue étrangère 36h	- EC Médias et Multimédias italien 18h + EC communication des entreprises
- UE 18, EC Traduction spécialisée 36h	- EC Traduction économique + EC enjeux économiques 18h
Semestre 6	
- UE 23, EC EC Langue LV1 S6, 36h	- EC Italien langue des affaires 36h
- UE 23, EC Problématiques LV2 S6, 36h	- EC Revue de presse S4 18h + EC Synthèse de documents S4 18h

### LV1 Russe et Mineure interne LV2 russe

Intitulés de la Licence européenne	Cours correspondants du département de russe
Semestre 1 : Formation inexistante en L1	Formation inexistante en L1
Semestre 2 : Formation inexistante en L1	Formation inexistante en L1
Semestre 3 - UE 10 EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1 36h  - UE 10, EC Langues et Arts / Traduction 1, 36h	- EC Cultures contemporaines langue B, L1, S1, Mme Montagne (18h) et EC Histoire contemporaine 1, L2, S3, M. Filler - Compétences écrites langue B 36h, L1, S1, Mme Montagne
Semestre 4 - UE 14, EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2 36h  - UE 14, EC Langues et Arts / Traduction 2, 36h	- 2 EC au choix parmi les trois suivants : Histoire contemporaine 2, L2 S4, M. Filler 18h ; Espaces contemporains, L1, S2, M. Limonier, 18h ; Relations commerciales internationales et l'espace postsoviétique, M. Limonier, L2, S4, 18h - EC Perfectionnement écrit et oral langue B, Mme Montagne, 36h, S2, L1.
Semestre 5 - UE 18, EC Problématiques contemporaines en langue étrangère 36h	- 2 EC au choix parmi les trois suivants : EC Médias et multimédias langue B M. Limonier 18h ; Histoire

contemporaine 1, S3, M. Filler 18h ;  
Cultures contemporaines langue B, L1,  
S1, Mme Montagne 18h.

- UE 18, EC Traduction spécialisée 36h
- 1 EC au choix parmi les 2 suivants :  
EC Traduction langue B, L3, S5 36h  
M. Filler, thème/Mme Montagne, version  
: niveau avancé OU EC Langue écrite  
et orale, S3, L2, 36h, Mme Montagne  
niveau B1

#### Semestre 6

- UE 23, EC EC Langue LV1 S6, 36h
- EC Rédaction, traduction, 18h, L1, S2,  
Mme Montagne + EC Espaces  
contemporains, L1, S2, M. Limonier,  
18h
- UE 23, EC Problématiques LV2 S6,  
36h
- EC Histoire contemporaine 2, L2 S4,  
M. Filler 18h + EC Relations  
commerciales internationales langue B,  
M. Limonier, L2, S4, 18h

### III. Mineures internes LV2 bis et externes

Trois possibilités existent pour les mineures :

- mineure interne LV2 = mineure allemand, italien, portugais et russe (L2 et L3 seulement) ;
- mineure interne LV2 bis = mineure anglais, arabe, espagnol, espagnol/catalan
- mineure externe = mineure Droit et mineure Création Littéraire

Les mineures allemand, italien, portugais, russe et espagnol sont équivalentes aux enseignements de LV1 dans ces mêmes langues. Elles sont donc décrites ci-dessus. À la suite, on présente les enseignements des mineures ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL/CATALAN puis DROIT et CRÉATION LITTÉRAIRE qui ne sont pas présentes dans les LV1 de la LEEI.

#### Mineure interne LV2 bis anglais

##### LV2 Mineure interne LV2 bis ANGLAIS

Le tableau ci-dessous identifie les EC ouverts dans le cadre de la « mineure interne LV2 bis » ANGLAIS. Pour chaque semestre, vous devez suivre les EC indiqués dans cette liste et UNIQUEMENT ceux-là, si vous choisissez cette mineure. Aucune dérogation pour modifier cette offre de cours n'est permise par le Département d'anglais.

MINEURE	Chaque UE	Volume
---------	-----------	--------

Langues et cultures anglophones			vaut 6 ECTS	horaire
L1S1	UE3	Production et compréhension orale 1	3	36 (2 x 1h30)
		Grammaire pratique de l'anglais 1	3	36 (2 x 1h30)
L1S2	UE7	Traduction : version	2	18
		Production et compréhension orale 2	2	36 (2 x 1h30)
		Grammaire pratique de l'anglais 2	2	36 (2 x 1h30)
L2S3	UE11 (2 EC à choisir)	Études des littératures anglophones : approfondissement	3	36
		Civilisation des pays anglophones	3	36
		Grammaire pratique de l'anglais 1	3	36
		Linguistique : forme	3	36
L2S4	UE15 (1 EC obligatoire + 2 EC à choisir)	Traduction : thème (EC obligatoire)	2	18
		Études des littératures anglophones : approfondissement	2	36
		Civilisation des pays anglophones	2	36
		Production et compréhension orale 3	2	36
		Linguistique : sens	2	36
L3S5	UE19 (2 EC à choisir)	Études des littératures anglophones : niveau avancé	3	36
		Civilisation des pays anglophones	3	36
		Grammaire pratique de l'anglais 4	3	36
		Traduction	3	36
		Linguistique : société	3	36
L3S6	UE23 (2 EC à choisir)	Études des littératures anglophones : niveau avancé	3	36
		Civilisation des pays anglophones	3	36
		Phonétique et phonologie	3	36
		Linguistique : discours	3	36

## Mineure interne LV2 bis catalan

### Mineure interne LV2 bis ESPAGNOL/CATALAN

Intitulés de la Licence européenne	Cours correspondants de la Licence d'espagnol mineure catalan
------------------------------------	---

Semestre 1 :

- UE 2, EC Grammaire 18h

- UE 2, EC Compétences écrites et orales 36h

- UE 2, EC Cultures contemporaines en langue 18h

- Grammaire pratique de l'espagnol 18h  
UE 1

- 2 EC parmi les suivants : Écrire 1 : Communiquer, argumenter, créer 18h / Prendre la parole S1 18h / Stratégies d'écoute et de lecture 18h

- Espaces et temps des mondes hispaniques S1 18h

- UE 3 EC Remédiation LV1 et LV2 EC Remédiation espagnol (facultatif)
  
- Semestre 2 :
- UE 6 EC Compétences écrites et orales 36h - 2 EC parmi les suivants : Grammaire explicative de l'espagnol / Le son de l'espagnol en Espagne et en Amérique Latine / Écrire 2 : communiquer, argumenter, créer / Prendre la parole S2
- UE 6 EC Rédaction/Traduction - EC Initiation à a version
- UE 6 EC Espaces contemporains - EC Espaces et temps des mondes hispaniques S2
- UE 7 - EC Remédiation (facultatif)  
Remédiation LV2
  
- Semestre 3
- UE 10 EC Histoire et civilisations en langue étrangère 1 36h - 2 choix : EC Mondes hispaniques modernes S3 18h + Sources et méthodes de l'histoire moderne S3 18h, ou EC Problématiques interdisciplinaires 36h
- UE 10, EC Langues et Arts / Traduction 1, 36h - EC Langue catalane S3
  
- Semestre 4
- UE 14, EC Histoire et civilisations en langue étrangère 2 36h - EC Arts et Littératures de la Catalogne
- UE 14, EC Langues et Arts / Traduction 2, 36h - EC Langue catalane S4
  
- Semestre 5
- UE 18, EC Problématiques contemporaines en langue étrangère 36h - 2 choix possibles : [Regards sur une œuvre filmique (Espagne ou Amérique Latine) 18h + Le cinéma en questions 18h] ou [Mondes hispaniques contemporains S5 19<sup>e</sup> 21<sup>e</sup> 18h + Atelier d'histoire appliquée S5 18h]
- UE 18, EC Traduction spécialisée 36h - EC Langue catalane S5
  
- Semestre 6
- UE 23, EC EC Langue LV1 S6, 36h - EC Langue catalane S6 36h
- UE 23, EC Problématiques LV2 S6, 36h - EC Histoire de la Catalogne 36h

## Mineure interne LV2 bis arabe

### LV2 Mineure interne LV2 bis ARABE

Liste des EC ouverts aux étudiants choisissant la mineure arabe pour chaque semestre (aucun aménagement n'est possible) :

Semestre 1 :

EC EC 1 Méthodologie de l'analyse de texte littéraire, 9h

EC 2 Renforcement en français/arabe (1 EC au choix : renforcement en arabe ou renforcement en français) 18h

Semestre 2 :

Compréhension et expression en arabe 36h

Renforcement en français ou en arabe 36h

Semestre 3 :

EC Histoire du monde arabe moderne et contemporaine

EC Arts et patrimoine du monde arabe

Semestre 4 :

EC Enjeux politique et économique du monde arabe contemporaine

EC littérature classique

Semestre 5 :

EC Langues et cultures numériques

EC Sociologie et anthropologie du Maghreb et du Moyen-Orient

Semestre 6 :

EC Islamologie et pensée arabe classique

EC Droit musulman

## Mineures externes à l'UFR 5 (droit et création littéraire)

### Mineure Droit :

Pour la mineure Droit, les étudiants doivent choisir, pour chaque semestre, 2 EC , soit 4 EC par année parmi la liste suivante (aucune inscription en dehors de ces EC n'est possible) :

#### Semestre 1 Licence Droit 1<sup>re</sup> année (L. 1)

E.C. Introduction historique au Droit (30 H.C.M + 15 H.T.D.)

E.C. Introduction au Droit (30 H.C.M + 15 H.T.D.)

E.C. Introduction au Droit constitutionnel (30 H.C.M + 15 H.T.D.)

E.C. Institutions juridictionnelles et administratives (30 H. C.M)

#### Semestre 2 Licence Droit 1<sup>re</sup> année (L. 1)

E.C. Histoire de la République (30 H.C.M + 15H.T.D.)

E.C. Droit civil : les personnes et la preuve (30 H.C.M + 15H.T.D.)

E.C. Droit constitutionnel : la V<sup>e</sup> République (30 H.C.M + 15H.T.D.)

E.C. Relations internationales (30 H. C.M.)

#### Semestre 3 Licence Droit 2<sup>e</sup> année (L.2)

E.C. Droit civil : contrats et obligations (30 H.C.M + 15 H.T.D.)

- E.C. Droit administratif : les principes et le juge (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit pénal (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Finances publiques (30 H. C.M.)
- E.C. Institutions européennes (30 H. C.M.)
- E.C. Histoire du Droit pénal (30 H. C.M.)
- E.C. Histoire du Droit du travail (30 H. C.M.)

#### **Semestre 4 Licence Droit 2<sup>e</sup> année (L.2)**

- E.C. Droit civil : la responsabilité (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit administratif : l'activité administrative (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit des affaires (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Histoire du Droit privé (30 H. C.M.)
- E.C. Histoire du Droit public (30 H. C.M.)
- E.C. Procédure pénale (30 H. C.M.)
- E.C. Droit des biens (30 H. C.M.)

#### **Semestre 5 Licence Droit 3<sup>e</sup> année (L.3)**

- E.C. Droit du travail : relations individuelles de travail (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit international public (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Procédure civile (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Contentieux administratif (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit fiscal (30 H. C.M.)
- E.C. Droit des contrats spéciaux (30 H. C.M.)

#### **Semestre 6 Licence Droit 3<sup>e</sup> année (. 3)**

- E.C. Droit des sociétés (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit de l'Union européenne (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Libertés fondamentales (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit du travail : relations collectives du travail (30 H.C.M + 15 H.T.D.)
- E.C. Droit administratif des biens (30 H. C.M.)
- E.C. Droit de la famille (30 H. C.M.)

#### **Mineure Création Littéraire :**

Pour la mineure Création Littéraire, consulter l'offre de formation au département de lettres, UFR Textes et sociétés :

<https://www.univ-paris8.fr/-Licence-Lettres-591->

## IV. Descriptifs des cours de tronc commun du premier semestre

### L1

#### **UE 1 EC Histoire de l'Europe XXe siècle : repères fondamentaux – M. Pille**

En raison des deux conflits majeurs qui la déchirent au cours du XXe siècle, l'Europe passe du rôle d'espace hégémonique au plan économique, militaire et scientifique – dominant en outre une partie de la planète du fait de l'expansion coloniale –, à celui de continent partagé par la Guerre froide entre zones d'influence américaine et soviétique. Si l'effondrement du bloc socialiste, survenu entre 1989 et 1991, a fait tomber le « Rideau de fer » qui la divisait, l'Europe n'en a pas pour autant retrouvé la place qui était la sienne : à l'ère de la mondialisation, génératrice d'ouverture mais aussi de résistances, voire de crispations identitaires, le « Vieux Continent », malgré sa force économique et affaibli de surcroît par ses divisions politiques et son déficit démographique – en particulier par rapport à l'Afrique –, peine à s'affirmer face aux grandes puissances que sont la Chine et les États-Unis d'Amérique.

#### **UE 1 EC Littératures européennes comparées : repères fondamentaux – M. Arias**

Cet EC propose un parcours littéraire comparatif centré autour de la fiction narrative brève au vingtième siècle. Prenant comme point de départ les considérations théoriques de Viktor Chklovski, de Gilles Deleuze et de Ricardo Piglia à propos des différences entre le conte et la nouvelle, nous aborderons des textes courts des auteurs suivants : Joseph Conrad, James Joyce, Franz Kafka, Thomas Mann, Karen Blixen, Vladimir Nabokov, Jean Paulhan, Elizabeth Bowen, Gabriel Miró et Giovanni Papini.

#### **EC M2E Méthodologie de l'Expérience Étudiante**

L'arrivée à l'université implique des changements importants dans votre nouvelle vie d'étudiant : c'est tout d'abord la découverte d'un nouvel environnement auquel le lycée ne vous a souvent pas préparé. L'université a un fonctionnement propre, avec des instances et une organisation très différentes de l'enseignement secondaire, qu'il importe de connaître pour prendre ses marques, s'intégrer et bien réussir sa scolarité. Il faut également apprendre à travailler autrement, à devenir autonome pour revoir ses cours, préparer les suivants et effectuer des travaux et devoirs en tout genre. Il faut enfin vous assurer de maîtriser les fondamentaux de la méthodologie du travail universitaire, car vous serez ainsi mieux à même de comprendre les exigences de vos enseignants et d'y répondre convenablement.

Ce cours se comprend donc comme une introduction à la vie universitaire sous ses aspects les plus divers : présentation de l'université et de son fonctionnement, organisation des études en général et de la LEEI en particulier ; présentation de techniques pratiques pour mieux gérer son temps et améliorer sa prise de notes ; mais aussi introduction aux méthodes de travail universitaire pour éviter l'écueil du plagiat, entraînement à la prise de parole en public.

## L2

### **UE 9 EC Altérité dans les arts européens : perspectives comparées (Mme Buchenau (bloc 1), Mme Arrué (bloc 2))**

Ce cours est centré sur les différentes représentations et figures du non-européen et de l'extra-européen dans les arts et la littérature. Il explorera la construction de certains schémas d'opposition entre le non-européen, et l'europpéen à l'Âge moderne, marqué par la découverte des Nouveaux mondes, à des fins d'affirmation d'une supériorité européenne, ou au contraire de la mise en question de celle-ci. La première partie du cours sera consacrée à la mise en place d'un typologie de ces figures de l'étranger (le « barbare », le « bon sauvage », le « citoyen du monde » ...), à travers la lecture d'extraits de textes littéraires et philosophiques (Montaigne, Montesquieu, Rousseau, Diderot, Forster ...). La seconde partie du cours s'attachera plus particulièrement à étudier des documents iconographiques afin d'analyser la construction des représentations portant sur le Monde dit Nouveau conquis par la couronne espagnole. Nous verrons ce faisant comment ces représentations expriment, légitiment et conditionnent, et ce jusqu'à nos jours, la nature des sociétés dans lesquelles les populations autochtones se retrouvent insérées.

### **UE 9 EC Histoire des colonisations européennes (cours collectif : responsable : M. Baisez)**

Ce cours assuré par des spécialistes de cinq aires culturelles et linguistiques (portugaise, espagnole, britannique, italienne, allemande) offre une perspective plurielle sur le long processus d'expansion européenne dans le monde depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la décolonisation. A travers des séances thématiques centrées chacune sur un pays, nous aborderons l'histoire du fait colonial et impérial, les différentes modalités d'exercice de la domination, les stratégies de résistance, d'adaptation, de collaboration, d'intégration déployées par les populations colonisées, et plus généralement les interactions entre métropoles et colonies ou centres et périphéries. Nous chercherons à la fois à définir et à illustrer les notions essentielles de colonialisme et d'impérialisme en parcourant, des « grandes découvertes » à la « décolonisation », les formes multiples qu'a pris cette « préhistoire » du monde contemporain globalisé, dont l'héritage continue de jouer un rôle déterminant, non seulement dans les relations internationales mais aussi au sein des anciennes sociétés impériales ou coloniales.

Une bibliographie indicative sera fournie lors des premières séances.

## L3

### **UE 17 EC L'Europe post-coloniale : imaginaires et défis – M. Chamouleau**

Le cours s'intitule « Genre et colonialité : une histoire européenne des droits humains » et est mutualisé avec le niveau M1 du Master études sur le genre.

Cet EC propose d'envisager une histoire des droits humains au prisme du genre qui saisisse ces droits comme une poétique historique indissociable, dès son émergence, de l'histoire des colonialismes européens. On tâchera d'avancer des hypothèses inspirées des réinterprétations postcoloniales de l'histoire des droits humains, qui rendent insatisfaisant le seul récit des luttes pour leur reconnaissance et leur extension globale.

Le genre offre des perspectives centrales d'analyse pour une telle histoire, puisqu'il touche aux formes d'individuation proclamées par les droits humains dans un projet juridique et

culturel global. Dans le contexte européen post-1945 de modernisation économique, ces formes d'individuation s'inscrivent dans des communautés d'interprétation différenciées, irréductibles aux communautés de référence des États en charge d'appliquer ces droits, qui complexifient les logiques de reconnaissance et de lutte pour l'extension de ces droits, en les inscrivant dans des communautés morales historiques que l'on tentera d'appréhender en Europe.

Une bibliographie indicative sera distribuée en début de semestre.

### **UE 17 EC Introduction à la problématique interculturelle – Mme Chalard-Fillaudeau**

Ce cours a pour objectif de compléter la formation linguistique de l'étudiant par une formation à l'interculturel, le sensibilisant aux différences culturelles dans les valeurs, croyances, représentations et mentalités. Le cours permet également d'acquérir une première compétence dans le management interculturel, qu'il s'agisse de recruter à l'international, de travailler à distance ou de négocier auprès d'une clientèle internationale. Il se compose d'un axe théorique sur les identités et les transferts culturels et d'un second axe d'ordre plus pratique (techniques de communication, ambivalences linguistiques, conseils pratiques, anticipation de problèmes et de conflits).

## v. Présentation des différents départements de langue et du Centre de Langues

### Centre de Langues (CDL)

Le Centre de Langues, rattaché à l'UFR Langues et Cultures Étrangères, coordonne les enseignements de langues étrangères pour les étudiants inscrits dans tous les départements (à l'exception des inscrits en LLCER et LEA).

Le Centre de Langues a déménagé et se trouve désormais en salles B204 et B205.

#### Responsables :

Directrice : Mme Hanane Boutenbat : [h.boutenbat@gmail.com](mailto:h.boutenbat@gmail.com)

Directrice adjointe du Pôle Anglais : Anne-Claire Merlin-Faucquez : [acfaucquez@gmail.com](mailto:acfaucquez@gmail.com)

Directrice adjointe du Pôle Multilingue : Marta López Izquierdo : [marta.li@univ-paris8.fr](mailto:marta.li@univ-paris8.fr)

Site internet : [www2.univ-paris8.fr/cdl/](http://www2.univ-paris8.fr/cdl/)

Sur ce site, vous trouverez les informations relatives aux tests de niveau qu'il convient obligatoirement de passer avant l'inscription dans les cours.

Le centre organise deux sessions de tests : en septembre et en février sauf pour les langues suivantes où il n'y a pas de test (vérifier la liste actualisée sur le site : l'absence de test concerne en particulier le chinois, l'hébreu et les langues minorisées).

**Ne manquez pas les dates, il n'y a pas de sessions supplémentaires pour les retardataires !**

### Département d'études germaniques

Responsables : Olivier Baisez et Marie-Ange Maillet

Responsables du parcours Allemand de la Licence LEEI : Marie-Ange Maillet

Coordination avec le centre de langues (CDL) : Olivier Baisez

Responsable des échanges internationaux : Marie-Ange Maillet

Outre la licence d'études européennes et internationales, le département d'études germaniques propose des cours dans les formations suivantes :

- *Centre de langues* (cours destinés aux étudiants spécialistes d'autres disciplines) : niveau A1 à B1, cours d'allemand pour philosophes.
- *Licence LEA* (allemand +autre langue – anglais, espagnol, italien, portugais, arabe)
- *Master Commerce international* (MCI)
- *Master LISH* - anciennement T3L (traduction, parcours "traduire le livre")
- *Master Langues et Sociétés parcours Études Transnationales et Transculturelles*
- *Formation en doctorat d'études germaniques* (EA 1577: "les mondes allemands") :

<http://www.univ-paris8.fr/EA-1577-Les-mondes-allemands>

## Département d'études hispaniques :

Responsables du département d'espagnol : Diego Farnié et Christine Marguet

Responsable du parcours Espagnol de la Licence LEEI : Brice Chamouleau

Responsable des échanges internationaux : Brice Chamouleau

Outre la licence d'études européennes et internationales, le département d'études hispaniques assure la formation et la coordination de la Licence LLCER Espagnol et propose des cours dans les formations suivantes :

- *Licence LEA +* (espagnol + autre langue – anglais, allemand, italien portugais, arabe)
- *Master MCI* (Commerce International)
- *Master LISH* - anciennement T3L (traduction)
- *Master Langues et Sociétés parcours Études Transnationales et Transculturelles*
- *Master Littérature*
- *Master MC2L* (Médias, Cultures en deux langues)
- *Master Genre(s), pensée(s) des différences, rapports de sexe*
- *Centre des langues* (cours destinés aux étudiants spécialistes d'autres disciplines) : niveau 1 à 6.
- *Formation en doctorat d'études hispaniques* (EA 4385: Laboratoire d'Etudes Romanes, LER) : <http://www.etudes-romanes.univ-paris8.fr/>

## Département d'études italiennes

Responsable : Gianfrancesco Borioni

Responsable du parcours Italien de la Licence LEEI : Xavier Tabet

Coordination CDL : Corinne Manchio

Responsable des échanges internationaux : voir responsable Italien LEEI

Outre la licence d'études européennes et internationales, le département d'études italiennes propose des cours dans les formations suivantes :

- *Centre de langues* (cours d'italien destinés aux étudiants spécialistes d'autres disciplines, trois niveaux consécutifs)
- *Licence LEA+* (italien + autre langue – allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, portugais, russe)
- *Master LEA commerce* (MCI) et *LEA traduction* (T3L)
- *Masters histoire et civilisation, Master Langues et Sociétés parcours Études Transnationales et Transculturelles*
- *Master littérature* (cf. brochures des masters)

- *Formation en doctorat d'études italiennes* (des séminaires mensuels réguliers sont ouverts : pour les programmes voir le département d'études italiennes) dans le cadre du Laboratoire d'études romanes (Ecole doctorale « Pratiques et théories du sens »)

## Département d'études lusophones

Responsable : Isabel Desmet

Responsable du parcours Portugais de la Licence LEEI : Isabel Desmet

Coordination CDL : Isabel Desmet

Responsable des échanges internationaux : Isabel Desmet

Outre la licence d'études européennes et internationales, le département d'études des pays de langue portugaise propose des cours dans les formations suivantes :

- *Centre des langues*
- *Licence LEA* (portugais +autre langue – anglais, allemand, espagnol, italien, arabe)
- *Master management commerce international parcours* : commerce international trilingue (MCI)
- *Master LISH* (anciennement T3I) - Master de traduction : parcours traduire le livre et les sciences sociales et humaines
- *Master Langues et Sociétés parcours Études Transnationales et Transculturelles*
- *Formation en Doctorat d'études portugaises, brésiliennes et de l'Afrique lusophone* ; des séminaires mensuels réguliers sont ouverts : pour les programmes voir le département d'études des pays de langue portugaise dans le cadre du Laboratoire d'études romanes (École Doctorale pratiques et théories du sens).

## Département d'études slaves

Responsables : André Filler/ Sabine Montagne

Responsables du parcours Russe de la Licence LEA : Sofia Tchouikina/ Sabine Montagne

Responsable du parcours Russe de la Licence LEEI : André Filler

Coordination avec le centre de langues (CDL) : Dimitri Filimonov

Responsable des échanges internationaux : Kevin Limonier/ André Filler

Outre la licence d'études européennes et internationales, le département d'études slaves propose des cours dans les formations suivantes :

- *Centre des langues* (cours destinés aux étudiants spécialistes d'autres disciplines) : niveau 1-6 (6 EC consécutifs)
- *Licence LEA* (allemand +autre langue – anglais, espagnol, italien, portugais, arabe) : L1-L2-L3
- *Master Commerce international* (MCI) : M1/ M2
- *Master LISH* - anciennement T3L (traduction) : parcours Livre, parcours Juridique, M1/M2

- *Masters histoire et littérature* : M1/M2 (uniquement dans le cadre de double master avec la RGGU de Moscou)
- *Master de Géopolitique* : M1/M2, parcours "Géopolitique de l'espace russe et post-soviétique"
- *Formation en doctorat d'études slaves* (CRAG EA 353, ED 401 "Sciences Sociales") : Doctorat en Géographie, option Géopolitique "Géopolitique de l'espace russe et post-soviétique" (Sections 13, 23 du CNU) ; doctorat en Etudes Slaves, option "Civilisation moderne et contemporaine soviétique et post-soviétique"(Section 13 du CNU)

## VI. Informations générales

### Schéma des études

Les formations sont organisées en semestres représentant chacun 30 crédits européens dits **ECTS** (*European Credit Transfer System*). À chaque grade correspond un nombre d'ECTS, capitalisables (définitivement acquis) et transférables d'une université à l'autre en France et en Europe. • licence (6 semestres) 180 ECTS • master (4 semestres) 120 ECTS supplémentaires soit 300 • doctorat (6 semestres) 180 ECTS supplémentaires soit 480.

Les diplômes sont composés d'*unités d'enseignements (UE)* obligatoires, optionnelles ou libres, elles-mêmes découpées en *éléments constitutifs (EC)* qui correspondent à un cours hebdomadaire pendant un semestre. À chaque EC et/ou UE est affecté un nombre d'ECTS prenant en compte le volume d'heures de cours, le travail personnel, les stages, les mémoires... et le poids de l'UE dans le diplôme. Les formations sont organisées en parcours-types correspondant à un ensemble cohérent d'UE et permettant une individualisation des parcours. L'étudiant peut construire son parcours de formation en fonction de son projet personnel et professionnel avec l'aide de l'équipe pédagogique du diplôme.

À Paris 8 la licence est composée d'une discipline principale dite « majeure » représentant les 2/3 des enseignements et des crédits et d'une « mineure ». La majeure et la mineure constituent le parcours de formation de l'étudiant-e qui correspond à un ensemble cohérent d'UE. Il choisit donc sa mineure en fonction de son projet personnel et professionnel avec l'aide de l'équipe pédagogique du diplôme.

Il existe 2 types de mineure : 1 - Mineure *interne*. Elle est proposée par le département dans lequel l'étudiant-e est inscrit (parcours-type). 2 - Mineure *externe*. Elle est choisie à l'extérieur du diplôme dans lequel l'étudiant est inscrit. En LEEI, cette mineure externe est prise dans un choix prédéfini et est conçue en partenariat avec le département de la majeure.

### La durée des études

La durée des études est de trois ans pour l'obtention d'une licence. Dans le cadre du suivi pédagogique proposé à chaque étudiant, celui qui envisage de se réinscrire pour une troisième fois ou plus dans une même année sans avoir acquis d'EC au cours de sa dernière année doit impérativement s'entretenir avec le responsable de formation ou de son représentant à l'issue de son année universitaire pour faire un bilan de sa progression dans les études. Cet entretien, qui se tient dans le respect des délais institués au sein de la formation, ne peut être refusé ni par l'étudiant ni par le responsable de formation ou son représentant. Il donne lieu à la signature d'une simple attestation de sa tenue qui sera jointe au dossier de réinscription transmis au service de la scolarité pour la réaliser.

### Modalités du contrôle de connaissances

La réalisation de l'inscription pédagogique dans le cursus universitaire permet à l'étudiant de bénéficier de l'évaluation de son parcours en vue de la validation de son diplôme et de ses études sous forme d'**ECTS** (*European Credits Transfer System*). Cette

validation suppose le respect des modalités d'évaluation et des délais qui leur sont liées. Elle est prononcée par le jury de diplôme.

L'organisation du contrôle de connaissances :

Les études universitaires sont organisées sous forme de semestres. Chaque semestre comporte des *Unités d'Enseignement (UE)* comprenant un ou des *éléments constitutifs (EC)* communément organisés sous forme d'enseignements.

L'obtention du diplôme de Licence implique la validation par un jury de diplôme de l'ensemble des UE correspondantes à la structure de ce diplôme. Cette validation est fondée sur un contrôle de connaissances ou des aptitudes de l'étudiant.

Le contrôle des connaissances implique notamment des contrôles écrits et des contrôles oraux tels que mentionnés dans le complément aux règles de scolarité établi au sein de chaque UFR ou Institut. Dans chaque UE et EC, et à chaque niveau d'études, les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par une combinaison des deux. Pour la première année de Licence une priorité est accordée au contrôle continu et régulier.

Pour prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle ou de situations particulières, notamment de handicap, un aménagement du contrôle continu est proposé au sein de la formation. Il peut se décliner sous forme d'aménagement des exigences d'assiduité, d'aménagement des modalités de contrôles voire d'une combinaison des deux. Le droit à l'aménagement est conditionné au respect d'un délai limite de *quatre semaines* pour la formulation de la demande après le début des cours.

Chaque formation organise conformément au calendrier universitaire deux sessions de contrôle des connaissances ou d'examens. La première, dite session 1, est organisée pour les examens terminaux d'une part à l'issue du premier semestre pour les enseignements du premier semestre et d'autre part à l'issue du deuxième semestre pour les enseignements du deuxième semestre. La deuxième session, dite session de rattrapage, est organisée après la tenue des jurys de session 1, en mai ou juin pour les enseignements. La règle générale est que l'étudiant doit pouvoir bénéficier si nécessaire de ces deux sessions, sauf pour les quelques EC où l'organisation d'une deuxième session n'a pas de sens sur le plan pédagogique. Un étudiant absent à la première session est noté défaillant et son résultat reste « à valider ». Cette absence ne lui interdit pas l'accès à la session 2.

L'accès à la session 2 est possible pour tout étudiant n'ayant pas validé ou compensé un EC à la première session. La meilleure note des deux sessions est prise en compte pour la délibération du jury de session 2.

Pour les étudiants qui, dans le cadre de la session 1, peuvent prétendre à l'acquisition d'un EC par compensation, l'accès à la session 2 pour celui-ci est possible – dans la limite de 5 EC – à condition d'avoir transmis au jury de session 1 et avant sa tenue une demande de renonciation à la compensation. Cela entraîne pour l'étudiant l'impossibilité de pouvoir valider son année dans le cadre de la session 1.

## Règles de validation du contrôle des connaissances

Seules les notes et les résultats publiés par le jury à l'issue de sa délibération sont considérés comme définitifs. Les notes communiquées avant la publication de la délibération du jury ne peuvent être considérés que comme des notes provisoires.

Chaque EC donne lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20. Les UE et les EC dont la note est supérieure ou égale à 10 sont, à l'issue du jury, définitivement acquis et capitalisables. L'acquisition d'une UE ou d'un EC entraîne l'acquisition des crédits européens (ECTS) fixés pour cette UE ou cet EC.

Les notes obtenues aux EC sont compensables entre elles au sein de l'UE, et ce sans notes éliminatoires et dans le respect des coefficients qui leur sont affectés. Par exemple, un EC de L1 où l'on a obtenu 09/20 peut être compensé par un EC de la même UE où l'on a obtenu 11/20. Si la moyenne obtenue au niveau de l'UE est supérieure ou égale à 10, l'UE sera considérée à l'issue du jury comme définitivement acquise et capitalisable. L'obtention d'un EC par compensation entraîne l'acquisition des ECTS fixés pour cet EC. La compensation entre les notes obtenues aux différentes UE s'effectue dans le cadre du semestre, et ce sans notes éliminatoires et dans le respect des coefficients qui leur sont affectés. Il y a compensation entre les deux semestres d'une même année. L'obtention d'une UE par compensation entraîne l'acquisition des ECTS fixés pour cette UE.

## Réinscription dans les EC non acquis

Dans le cursus de licence, lorsqu'un étudiant n'a pas validé un EC au terme de son année universitaire, il doit repasser cet EC - ou un EC équivalent prévu dans le cursus - au plus vite en vue de pouvoir valider son année universitaire en suspens. Dans certaines formations, cette réinscription peut être obligatoire dès le semestre suivant où l'EC est proposé.

## Poursuite d'études au niveau supérieur au sein de la licence

Chaque année de la licence comprend 60 ECTS répartis dans les différentes UE. Une année de licence est validée lorsque les 60 ECTS sont acquis, et la licence est validée quand 180 ECTS sont acquis.

Pour passer de L1 en L2, vous devez avoir obtenu au minimum 39 ECTS à l'issue de la L1.

Si vous avez obtenu moins de 39 ECTS à l'issue de votre L1, vous êtes *ajournés (AJ)* et ne pouvez pas vous inscrire en L2.

Si vous avez obtenu au moins 39 ECTS à l'issue de votre L1, vous êtes *ajournés mais autorisés à continuer (AJAC)* : vous pouvez vous inscrire en L2, mais devez prioritairement repasser les cours de L1 non validés afin d'achever votre L1.

Pour passer de L2 en L3, vous devez avoir obtenu au minimum 99 ECTS à l'issue de la L2.

Si vous avez obtenu moins de 99 ECTS à l'issue de votre L2, vous êtes *ajournés (AJ)* et ne pouvez pas vous inscrire en L3.

Si vous avez obtenu au moins 99 ECTS à l'issue de votre L2, vous êtes *ajournés mais autorisés à continuer (AJAC)* : vous pouvez vous inscrire en L3, mais devez prioritairement repasser les cours de L2 non validés afin d'achever votre L2.

## Limitation du nombre d'EC par semestre en licence

Tout étudiant inscrit dans une année universitaire de Licence doit se voir garantir la possibilité de s'inscrire dans tous les EC nécessaires à la validation de son année. Il peut lui être accordé la possibilité de s'inscrire dans un nombre d'EC supérieur aux 30 ECTS

prévus par semestre sans pouvoir dépasser un nombre maximal de 40 à 50 ECTS, et sous réserve d'un accord pédagogique du responsable de formation ou de son enseignant référent.

## Délibérations du jury

Il est créé un jury par diplôme de licence ou de master. Dans le cadre du cycle de licence, le jury peut délibérer sur la délivrance du DEUG. La composition du jury est portée à la connaissance des étudiants en tout état de cause avant le début de la première session d'examen terminal. Les jurys se tiennent selon les dates établies par le calendrier universitaire.

Le jury délibère à partir des notes obtenues par l'étudiant en vue de la validation des EC, UE, semestre, années dans la perspective de la délivrance du diplôme, dans le respect des règles légales de scolarité ainsi que de celles de l'établissement et du document annexé par la formation. L'admission au diplôme confère la totalité des crédits européens prévus pour ce diplôme. La mention du diplôme est établie à partir des résultats de la dernière année. La délibération du jury, attestée par un procès-verbal de délibération signé par le président du jury, est souveraine et sans appel. Elle donne lieu à communication des résultats dans un délai de 72 heures ouvrées. C'est la communication des résultats qui ouvre le délai de recours en cas d'erreur manifeste qui est de deux mois.

Un calendrier annuel fixe les dates limites de saisie des notes et de tenue des jurys afin de tenir compte des contraintes mutuelles de transversalité à l'échelle de l'université.

Le jury pourra établir, pour tout étudiant souhaitant soit se réorienter au sein ou hors de l'université, soit interrompre ses études, un bilan global de ses résultats, fondé éventuellement sur un dispositif spécial de compensation lui permettant d'obtenir les crédits européens correspondants. Ce bilan fera l'objet d'un certificat délivré par le jury.

## VII. Bibliothèque Universitaire de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

<https://www.bu.univ-paris8.fr/>

La BU de Paris 8 est un espace de travail particulièrement confortable et qui donne accès à des ressources nombreuses. Il est indispensable que les étudiant-es de la LEEI s'emparent de cet espace pour construire de manière autonome leur formation, en plus des recommandations qui leur seront faites.

Une présentation de la BU est proposée dans le cadre des enseignements M2E en L1, mais il est nécessaire de se rendre régulièrement et de manière autonome dans cet espace.

En priorité, les étudiant-es de la LEEI devront s'intéresser aux espaces dédiés aux langues vivantes et à leurs littératures ; mais la formation LEEI exige aussi qu'ils accèdent à d'autres secteurs de la BU : histoire et sciences politiques, géographie, philosophie et arts en particulier.

La BU donne accès à des outils en ligne accessibles avec le compte lecteur de l'Université : onglet Services puis Documentation en ligne.

→ les étudiant-es ont accès en particulier à des encyclopédies et à des revues scientifiques nombreuses pouvant les aider dans leurs apprentissages ;

→ en particulier, en langue, les étudiant-es ont accès gratuitement à la revue *Vocabulaire* dans différentes langues (qui présente des articles de presse en langue originale et des outils de compréhension à différents niveaux de compétences, pour un apprentissage ou un approfondissement linguistique en autonomie).

→ la BU dispose d'un fonds audiovisuel important disponible au prêt : les étudiant-es sont encouragé-es à utiliser ce service pour accéder librement à des objets culturels de leur choix – musiques, films, séries – pour se former en langue et développer leurs connaissances sur les cultures des aires culturelles qu'ils étudient dans la licence.

En horaire normal, la BU de Paris 8 est ouverte de 9h à 20h.

## **VIII. Calendrier de l'UFR Langues et Cultures Étrangères 2020/2021**

Le calendrier universitaire de l'UFR Langues et Cultures Étrangères est disponible sur :

<https://www.univ-paris8.fr/Calendrier-de-l-UFR-Langues-et-cultures-etrangees-LLCE-LEA>

Y sont précisées les dates de rentrée, de pause pédagogique, de fermeture de l'université, d'examens, de saisie des notes pour chaque semestre et des vacances.